Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20261112-12112026DEL70-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

Séance du 12 NOVEMBRE 2026 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT SIX,** le **DOUZE NOVEMBRE à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.
Date de la convocation : 5 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : 17
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, GERMAIN Vincent, LEMARCHAND Sylvia, HOCHET Marylène, MORAND Estelle, CROCHET Pierre, JÉHANNIN Pierre, GUIHARD Samuel, GAMBLIN Julien, GALLI Pierre, FLEURY Valérie, LEHUGER Marine, MÉAL Sandrine, LEBRETON Angélique.
Absents excusés : Mmes MM. LE MERDY Charlotte (procuration à Estelle Morand), BEQUET Philippe (procuration à Pierre Crochet), SIMONNEAU Angèle, CARLIER Mathieu, FONTAINE Cyrile (procuration à Angélique Lebreton).
Secrétaire de séance : Mme. Valérie FLEURY.

12.11.2026-DEL70 BIENS COMMUNAUX – VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN AU PROFIT DU GFA CHESNOT (LES CHAMPS PICHETS - QUÉBRIAC)

Vu la délibération du conseil municipal n°29-01.16-04 en date du 29 janvier 2016 et l'arrêté municipal en date du 29 mai 2019 décidant notamment de l'incorporation des parcelles « bien sans maître » E79 et E80 dans domaine privé communal,

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur Joseph Chesnot, pour le compte du GFA Chesnot, en date du 3 novembre 2026, qui sollicite la possibilité d'acquérir ces deux parcelles du domaine privé communal au droit de sa propriété sise à Les Champs Pichets cadastrée **section E79** d'une contenance de **7 a 60 ca** (760m²) et section E80 d'une contenance de **67 a 90 ca** (6 790m²) pour une superficie totale de **75 a 50ca**.

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20261112-12112026DEL70-DE

Considérant que lesdites parcelles ne sont pas susceptibles d'être affectées utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à leur aliénation,

Considérant que les terrains cadastrés section **E n°79** et **E n°80** sis secteur « Les Champs Pichets» appartiennent au domaine privé communal,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de ces terrains communaux au profit du GFA Chesnot.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR :

- **DÉCIDE** l'aliénation des terrains cadastrés section **E n°79** et section **E n°80** sis secteur « Les Champs Pichets » Commune de Québriac au profit du GFA Chesnot,
- **DIT** qu'un document d'arpentage pourra être réalisé par un géomètre expert à la demande de l'acquéreur,
- **DIT** que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur (frais de géomètre et de notaire),
- **DIT** que la présente acquisition sera confiée à la SCP LECOQ LEGRAIN GRATESSAC, notaires associés, 3 Rue Armand Peugeot – ZA de la Morandais – 35190 TINTENIAC, pour la rédaction de l'acte notarié,
- **FIXE** le prix de cession à **0,40 euro/m²** (quarante centimes du mètre carré),
- **AUTORISE** Madame le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Le Maire, Marie-Madeleine GAMBLIN.

